

	Championnat de Normandie des Comités départementaux Règlement 2026 - 2027	Edition du : 29/06/26 Mise en application au : 30/06/26
--	---	--

1. CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement au championnat de Normandie des Comités départementaux. La gestion du championnat est confiée par la Ligue à la Commission chargée des compétitions jeunes. . A l'issue de cette compétition, le titre de champion de Normandie des Comités départementaux est attribué au vainqueur.

2. REGLES

Le Championnat de Normandie des Comités départementaux se déroule dans le respect des règlements généraux des compétitions, complétés par le présent règlement particulier et ses annexes.

3. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3.1. Constitution de la Poule

La compétition se déroulera en poule si au moins 3 Comités inscrivent une équipe.

3.2. Déroulement de la compétition

La compétition se déroule sur un week-end si les 4 ou 5 équipes de Comités inscrivent une équipe. Elle se déroule le dimanche si seulement 3 équipes de Comités s'inscrivent.

Des Comités peuvent inscrire 2 équipes pour pallier l'absence d'un Comité : une équipe 2 peut être constituée de joueurs de Comités différents.

3.3. Candidatures à l'accueil de cette compétition

Tous les ans, cette compétition tournera dans les Comités. Si un Comité n'est pas en mesure de l'organiser, un autre Comité pourra le remplacer

4. CRITERES DE PARTICIPATION

4.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au championnat les joueurs régulièrement licenciés dans le Comité correspondant pour la saison en cours, aux dates d'inscription, et ne faisant l'objet d'aucune suspension aux dates de compétition.

4.2. Surclassement de catégorie

Les joueurs sont autorisés à évoluer dans la catégorie d'âge supérieure, y compris les joueurs de la catégorie minibad. Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule catégorie durant une rencontre.

4.3. Composition des équipes

Chaque équipe regroupe des joueurs inscrits dans les trois catégories poussins, benjamins et minimes. Une équipe est composée, dans chaque catégorie, d'au moins 2 garçons et 2 filles et d'au plus 6 garçons et 6 filles identifiés.

Si une équipe d'un Comité est incomplète, elle peut faire appel aux autres Comités pour la compléter (le complément ne pourra pas aller au-delà de 2 joueurs).

Chaque équipe doit comprendre dans son effectif, pour chaque journée du championnat, un arbitre ou un jeune arbitre (cf. article 6.2).

4.4 Engagement et inscriptions des équipes

Les engagements des équipes sont effectués obligatoirement pour sur BADNET. **Pensez à inscrire votre arbitre**

4.5 Droits d'engagement

Les Comités recevront une facture de la Ligue de Normandie pour payer les droits d'engagement.

Les droits d'engagements sont fixés par la Commission chargée des compétitions jeunes

Au vu des éléments du dossier concernant le forfait, l'équipe est passible d'une sanction selon les modalités prévues en annexe 4.

	Championnat de Normandie des Comités départementaux Règlement 2026 - 2027	Edition du : 29/06/26 Mise en application au : 30/06/26
--	---	--

4.6. Accompagnateurs

Les équipes doivent être accompagnées de responsables majeurs nommés par le Comité et présents le jour de la compétition.

5. NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE

Chaque rencontre **se joue en 15 matchs**, avec 5 matchs par catégorie **en 2 sets gagnants de 15 points**.

Pour les Poussins, Benjamins, Minimes : 1 simple homme, 1 simple dame, 1 double homme, 1 double dame, 1 double mixte.

Un joueur ne peut pas disputer plus de deux matchs par rencontre.

6. DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

6.1. Déclaration de présence et composition d'équipe

La salle est ouverte au moins une heure avant le début des rencontres. La réunion du juge-arbitre avec les capitaines d'équipes a lieu 30 mn avant le début des rencontres. Le capitaine de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au juge-arbitre 15 min avant le début de chaque rencontre **sur Ebad ou BADNET**. Ne peuvent figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs présents dans le gymnase 30 minutes avant le début de la rencontre. L'ordre des matchs est le suivant : SH, SD, DH, DD, DMx.

Le juge-arbitre peut modifier l'ordre des matchs dans l'intérêt de la compétition. Les rencontres sont gérées à l'aide d'un logiciel permettant le transfert des résultats dans la base fédérale Poona

6.2. Arbitrage

Chaque équipe doit comprendre dans son effectif, pour la journée du championnat un ou deux arbitres de ligue au minimum accrédité et de préférence de – 18 ans. **Les arbitres stagiaires sont acceptés.**

Les arbitres accompagnant un Comité n'ont pas obligation d'être licenciés dans celui-ci. Les matchs sont arbitrés par les arbitres fournis par les équipes selon les rotations les mieux adaptées au nombre d'arbitres disponibles.

Les indemnités, les déplacements, l'hébergement et la restauration des arbitres fournis par les équipes sont à la charge de celles-ci.

6.3. Juge-arbitre

Le ou les Juges Arbitres sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques de Normandie. **Les frais du ou des JA** seront pris en charge par la Ligue.

7. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

Lors de la rencontre du championnat, le nom du Comité ou du département doit figurer au dos de tous les maillots des joueurs. Cette inscription doit respecter la réglementation fédérale. Les autres inscriptions et sigles doivent également respecter la réglementation fédérale.

8. VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes classés au moins en catégorie standard (voir la liste annuelle sur <http://www.ffbad.org>). Les volants plumes seront utilisés pour toutes les rencontres. Ils sont fournis à égalité par les équipes des Comités.

En cas de litige, le volant officiel est celui avec lequel la Ligue a passé un contrat (**Victor Champion**).

9. CONSEIL AUX JEUNES JOUEURS

Deux conseillers sont autorisés pour chaque joueur ou paire. Ces conseillers pourront être des joueurs et devront avoir une tenue correcte (pantalon, chaussures fermées...)

La Ligue autorise pour cette compétition par équipes le conseil aux joueurs entre les points pour toutes les catégories.

	Championnat de Normandie des Comités départementaux Règlement 2026 - 2027	Edition du : 29/06/26 Mise en application au : 30/06/26
--	---	--

10. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Lors d'une rencontre, le juge-arbitre peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du juge-arbitre. Il devra être inscrit dans la liste des joueurs engagés.

Le remplaçant :

- doit être présent dans les conditions indiquées à l'article 6.1 ;
- ne doit pas être en situation de jouer plus de deux matchs par rencontre ;
- s'il est surclassé, le surclassement doit avoir été déclaré dans la feuille d'inscription des joueurs.

11. BAREME DES POINTS

11.1. Par rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

- Victoire + 1 point
- Défaite 0 point
- Forfait - 1 point (match non joué)

Tous les matchs doivent être joués.

11.2. Sur l'ensemble des rencontres dans une poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

- Victoire + 2 points
- Nul + 1 point
- Défaite 0 point
- Forfait - 1 point

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres ; si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

En cas d'égalité complète (même nombre de victoires, de sets, de points) la victoire ira à l'équipe ayant fait jouer le joueur (ou la joueuse) le (la) plus jeune.

11.3. Cas d'un match non joué

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 15-0 / 15-0.

12. FORFAITS ET DISQUALIFICATION

12.1. Forfaits

Le juge-arbitre peut dans son rapport demander l'ouverture de poursuites disciplinaires contre une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe, ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

12.2. Joueurs disqualifiés

Un joueur disqualifié par le juge-arbitre ne peut plus jouer de match dans la rencontre en cours et des rencontres à suivre. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Il fait l'objet des dispositions décrites par le règlement disciplinaire et le règlement des cartons en cas de disqualification.

	Championnat de Normandie des Comités départementaux Règlement 2026 - 2027	Edition du : 29/06/26 Mise en application au : 30/06/26
--	---	--

13. COMMUNICATION DES RESULTATS

Le **GEO** ou le **JA** est chargé de l'intégration des résultats à la base fédérale dès la fin de la compétition.

14. TITRE ET TROPHÉES

L'équipe qui remporte la finale reçoit le titre de Champion de Normandie des Comités départementaux. Une coupe lui est remise. Des médailles seront remises aux joueurs de l'équipe vainqueur ainsi qu'aux entraîneurs (dans la limite de **25 récompenses**).

Les équipes terminant 2^{ème} et 3^{ème} recevront une médaille d'argent et de bronze.

Les autres équipes recevront une récompense attestant de leur présence.

15. RECLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, et sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au Juge-arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par courrier adressé à la Ligue par tout moyen prouvant la date d'envoi, accompagné du paiement de droits de consignation d'un montant précisé en annexe 3.

La Commission chargée des compétitions jeunes statue en première instance dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la Commission chargée des compétitions jeunes, les droits de consignation sont rendus au plaignant.

16. PENALITES ET RECOURS

La Commission chargée des compétitions jeunes est habilitée à décider de pénalités à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation ; une pénalité peut aller de la simple amende à la mise hors championnat pour l'année suivante.

En cas de désaccord avec une décision de la Commission chargée des compétitions jeunes, un Comité peut, dans un délai de 8 jours (à compter de la date de réception du courrier notifiant la décision de la Commission chargée des compétitions jeunes), déposer un recours dans les conditions exprimées par le règlement fédéral relatif aux réclamations et litiges.

17. ANNEXES

- Annexe 1 : Déroulement du weekend
- Annexe 2 : Note au juge arbitre
- Annexe 3 : Dispositions relatives à la saison en cours
- Annexe 4 : Amendes et sanctions sportives
- Formulaire 1 : Déclaration de composition d'équipe

	Championnat de Normandie des Comités départementaux Règlement 2026 - 2027	Edition du : 29/06/26 Mise en application au : 30/06/26
--	---	--

Annexe 1 : DEROULEMENT DU WEEKEND

1. DEROULEMENT

L'équipe-hôte est responsable de l'organisation sportive (aménagement du gymnase, mise en rapport avec le juge-arbitre, tenue de la table de marque **avec un GEO**, entrée des résultats sur Badnet). Elle se tient à la disposition des équipes qu'elle reçoit et prévoit une restauration appropriée (buvette) dans le gymnase ou à proximité.

La salle devra avoir suffisamment de places en tribunes ou chaises pour accueillir toutes les équipes (au minimum 150 places)

- Les équipes prennent en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de leurs joueurs, accompagnateurs et arbitres ;
- La salle doit être apte à accueillir une compétition de haut niveau (quant à la hauteur du plafond, aux conditions d'éclairage, à l'accueil du public) ;
- Le nombre minimum de terrains requis est de **6**. Un dispositif d'affichage est à prévoir, permettant au public de suivre l'évolution des rencontres dans leur ensemble.
- L'équipe la plus éloignée du lieu de la rencontre sera exempte du 1^{er} tour (dans le cas de 5 ou 3 équipes inscrites)

2. HORAIRES

Si 5 équipes sont engagées, les horaires conseillés de début des rencontres sont :

- Samedi 10h00	1er tour	E2 / E3 - E4 / E5
- Samedi 13h15	2e tour	E1 / E4 - E3 / E5
- Samedi 16h30	3e tour	E1 / E5 - E2 / E4
- Dimanche 9h00	4e tour	E1 / E3 - E2 / E5
- Dimanche 12h15	5e tour	E1 / E2 - E3 / E4

Si 4 équipes sont engagées, les horaires conseillés de début des rencontres sont :

- Samedi 16h00	1er tour	E1 / E3 - E2 / E4
- Dimanche 9h00	2e tour	E1 / E4 - E2 / E3
- Dimanche 12h15	3e tour	E1 / E2 - E3 / E4

Ou sur une seule journée, si accord des 4 Comités : 8h30 – 11h30 – 14h30

Si 3 équipes sont engagées, les horaires conseillés de début des rencontres sont :

- Dimanche 9h30	1er tour	E2 / E3
- Dimanche 12h30	2e tour	E1 / E3
- Dimanche 15h30	3e tour	E1 / E2

Remarques : Ces horaires sont ceux de début des rencontres. L'horaire du 2e tour est indicatif et dépendra de la durée du 1er tour. Ils dépendront aussi de la disponibilité des gymnases.

Le juge-arbitre veillera au strict respect du RGC, notamment en ce qui concerne le nombre de matchs joués par chacun des participants et les horaires de jeu.

Le juge-arbitre a tous les pouvoirs pour disqualifier une équipe ne respectant pas ces horaires.

De plus, il vérifiera le respect de tous les autres points signalés ci-dessus.

En dernier lieu et pour circonstances exceptionnelles, la Commission chargée des compétitions jeunes interprète ce règlement dans la limite de la délégation qui lui est accordée par le Conseil d'Administration en concertation avec le JA de la compétition.

	Championnat de Normandie des Comités départementaux Règlement 2026 - 2027	Edition du : 29/06/26 Mise en application au : 30/06/26
--	---	--

Annexe 2 : NOTE AU JUGE-ARBITRE

Lors des rencontres du Championnat de Normandie des Comités départementaux Jeunes, le juge-arbitre devra assumer notamment, en plus de celles inhérentes habituellement à sa fonction, les tâches énumérées ci-après :



AVANT CHAQUE RENCONTRE

- 1.1.1.** Faire le briefing avec les managers d'équipes 30 minutes avant le début de la compétition.
- 1.1.2.** Arrêter la liste des joueurs pointés 25 minutes avant chaque rencontre.
- 1.1.3.** Recevoir la composition d'équipe de chaque équipe (au moins 15 minutes avant la rencontre).
- 1.1.4.** Vérifier qu'elle ne comporte que des joueurs pointés 30 minutes avant chaque rencontre.
- 1.1.5.** Vérifier qu'aucun joueur n'est déclaré pour plus de deux matchs dans la rencontre.
- 1.1.6.** Vérifier que les joueurs ne sont pas inscrits dans deux catégories différentes.
- 1.1.7.** En cas de forfait de joueurs, appliquer l'article 12.
- 1.1.8.** Faire rectifier par le capitaine de l'équipe, sous peine de disqualification, toute anomalie constatée lors des contrôles ci-dessus.
- 1.1.9.** Communiquer aux capitaines la composition des équipes adverses et déterminer, l'ordre des matches (Article 6.1.). Il doit retenir d'autorité l'ordre le plus rationnel, eu égard aux temps de repos nécessaires et au temps disponible pour la rencontre.
- 1.1.10.** Transmettre le résultat de ces opérations à la table de marque.



PENDANT LA RENCONTRE

- 2.1.1.** En cas de blessure, appliquer l'article 10
- 2.1.2.** Mettre en place la rotation d'arbitres la mieux adaptée au nombre d'arbitres disponibles.



APRES LA RENCONTRE

Vérifier la feuille de rencontre, la faire valider par les deux capitaines d'équipe et le JA valide aussi

ENTRE DEUX RENCONTRES

Vérifier auprès des capitaines d'équipes si d'éventuels joueurs sont à rajouter pour la rencontre suivante ; si c'est le cas, prévenir les capitaines des autres équipes.



À LA FIN DE LA COMPETITION

Remplir son rapport sur Poona

P.S. : Vous avez tout pouvoir concernant un éventuel forfait d'équipe, pour retard par exemple, après avoir pris des renseignements éventuels auprès du capitaine de l'équipe par téléphone.

	Championnat de Normandie des Comités départementaux Règlement 2026 - 2027	Edition du : 29/06/26 Mise en application au : 30/06/26
--	---	---

Annexe 3 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA SAISON EN COURS

1. DROITS D'ENGAGEMENT ET DE CONSIGNATION

Droits d'engagement : 150 € par équipe

Droits de consignation relatifs à une réclamation : 200 €

2. CALENDRIER DE LA JOURNEE

Le calendrier pour la saison en cours est le suivant :

Journée du Championnat de Normandie des Comités Départementaux Jeunes : **12 et 13 juin 2027**

3. ECHEANCIER D'INSCRIPTION

Le CPPH pris en compte pour le classement des Comités : **27 mai 2027**

Lancement des inscriptions : **1^{er} avril 2027**

Date limite d'inscription : **21 mai 2027**

CONTACTS

Site de la ligue de Normandie : <http://normandie-badminton.fr/>

Adresse Facebook de la Ligue : <https://www.facebook.com/liguenormandiebadminton>

Téléphone du GEO : 06.89.56.54.97

Commission Jeunes et AHN: debon.marc@wanadoo.fr

Annexe 4 : AMENDES ET SANCTIONS SPORTIVES

1. DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Forfait d'une équipe : **400 €**

2. ARBITRAGE

Absence d'arbitre : **200 €**